

AVENANT

ENTRE

L'Administration Communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette, N° d'identité national 0000 5132 045, établie à L – 4138 ESCH-SUR-ALZETTE, Place de l'Hôtel de Ville, représentée par son Collège des Bourgmestre et Echevins actuellement en fonction, à savoir

Monsieur Georges MISCHO, bourgmestre,
Monsieur Martin KOX, échevin,
Monsieur André ZWALLY, échevin,
Monsieur Pierre-Marc KNAFF, échevin,
Madame Mandy RAGNI, échevine,

Dénommée ci-après « la Ville »

ET

L'association sans but lucratif TRANSITION MINETT ASBL, N° d'identité national 2013 61 01 677 99, établie et ayant son siège social à L-4136 ESCH-SUR-ALZETTE, 42, rue DJ Hoferlin, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro F9582 représentée par son conseil d'administration actuellement en fonction, et pour les besoins de la présente, par

Monsieur Eric LAVILLUNIERE,
Monsieur Norry SCHNEIDER,

Dénommée ci-après « l'Association »

Ensemble dénommées ci-après « les Parties »

Il a été conclu ce qui suit :

PREAMBULE

Le 11 décembre 2015, la Ville et l'Association ont conclu une convention dans le cadre de l'organisation de divers projets à caractère écologique, social et économique sur le territoire de la Ville.

Conformément à l'article 3.1.1., les Parties ont décidé de fixer la participation financière de la Ville annuellement par voie d'avenant.

En vue de la mise en œuvre du projet FACILITEC, proposé par l'Association et lequel s'ajoutera au programme de travail de celle-ci, un subside à hauteur de 118.000,00 EUR est envisagé pour l'année 2019.

L'objectif du projet FACILITEC est de soutenir le développement de l'économie locale circulaire et collaborative, de participer à faire changer les habitudes de consommation et de production pour ainsi participer à développer une société solidaire et durable sur le long terme. FACILITEC s'inscrit dans le contexte national actuel qui souhaite favoriser l'émergence de start-ups et qui en même temps s'inscrit dans la 3^e révolution industrielle. FACILITEC sera un

lieu permettant le développement et l'accompagnement de projets innovants et durables, s'appuyant sur les ressources existantes sur le territoire et permettant la production, la capitalisation et l'échange de connaissances. L'économie circulaire et collaborative se doit d'impliquer les utilisateurs du lieu, c'est pourquoi le projet va sera co-construit avec tous les acteurs.

C'est pourquoi les Parties ont décidé de ce qui suit :

Article Unique : Participation financière accordée par la Ville

L'alinéa 1^{er} de l'article 3.1.2. est reformulé comme suit :

« Pour l'année budgétaire 2019 et au vu des projets actuellement en cours, la Ville accorde la subvention de 118 000.-€ (cent dix-huit mille euros) à l'Association ».

Avenant conclu le **25 janvier 2019** à **Esch-sur-Alzette** et rédigé en tant d'exemplaires que de parties, chaque exemplaire constituant un original.

**Le Collège échevinal de la Ville d'Esch-sur
Alzette**

Pour Transition Minett

Georges MISCHO, Bourgmestre

Eric LAVILLUNIÈRE,
Responsable administratif et financier

Martin KOX, Echevin

Norry SCHNEIDER,
Coordinateur général

André ZWALLY, Echevin

Pierre-Marc KNAFF, Echevin

Mandy RAGNI, Echevine